

WIZERNES



Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 sans augmentation des taux des 3 taxes

Réuni le 28 Mars 2019 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

URBANISME

- Acquisition du bâtiment rue de Saint-Omer -

Suite à l'exercice du Droit de préemption urbain par la CAPSO sur l'immeuble situé 6 rue de Saint-Omer à Wizernes cadastré XD 82, le conseil municipal décide du rachat de ce bien et de rembourser à la CAPSO les frais qu'elle a engagés à savoir :

- Coût de l'acquisition..... 75 000,00 €
- Frais notariés..... 8 145,17 €
- Remboursement de la taxe foncière..... 658,59 €

- Résidence du Val de Wisques -

Le Conseil Municipal, considérant que la parcelle n° 4 d'une superficie de 535 m² est enclavée, et qu'un acheteur potentiel souhaiterait l'acquérir à un prix inférieur à celui qu'il a fixé, accepte de revoir son prix à la baisse.

- Mise en vente du local CERA -

Il est décidé de mettre en vente le bâtiment situé 25 rue Bernard Chochoy, mis à disposition de l'association CERA, au prix qui sera fixé par le service des domaines, et de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette vente, qui sera confiée à l'étude de Maîtres STOVEN ET JACQUART, notaires à Saint-Omer.

FINANCES

- Occupation du domaine public par un marchand ambulant -

Le conseil municipal décide d'accéder à la demande de Monsieur BARBANCHON Loïc domicilié à Zudausques, qui sollicite un emplacement sur la place Jean Jaurès afin d'y installer un commerce de restauration rapide, type Food truck ayant comme spécialité les hamburgers, et fixe à 50 € par mois le droit de place à lui réclamer.

- Attribution des subventions 2019 -

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2019 sont arrêtées, pour un montant total de 46 867,50 €.

- Budget annexe du Val de Wisques et Services généraux - Compte de gestion du Receveur Municipal et Compte Administratif -

Les comptes de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont adoptés.

L'examen des comptes administratifs 2018 du budget annexe du Val de Wisques et du budget général, font apparaître les résultats suivants :

Budget Annexe

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	1 145 310,75 €	961 610,85 €
Dépenses de l'exercice	1 145 310,75 €	878 761,82 €
Résultat antérieur	688 819,52 €	- 429 944,17 €
Résultat de clôture	688 819,52 €	- 347 095,14 €

Budget général

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 771 368,51 €	986 556,29 €
Dépenses de l'exercice	2 478 473,95 €	1 145 457,07 €
Résultat antérieur	408 664,50 €	383 848,78 €
Résultat de clôture	701 559,06 €	224 948,00 €

Affectation des résultats

Budget annexe

Il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement reporté).

Services généraux

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide d'affecter les crédits à hauteur de 300 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 401 559,06 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -

Le Budget Primitif 2019 est adopté. Il fait apparaître :

- **En section de fonctionnement** : un montant de 1 489 395,14 € en dépenses et de 2 178 214,66 € en recettes. Les dépenses se composent de frais de terrains et d'études, et de travaux de réseaux et de voirie, les recettes étant réalisées par la vente des parcelles aménagées, des opérations d'ordre budgétaire et de l'excédent de fonctionnement reporté.

- **En section d'investissement** : un montant de 1 333 280,28 € en dépenses et de 1 353 495,14 € en recettes. Les dépenses et les recettes sont essentiellement des opérations d'ordre budgétaire entre les deux sections. Toutefois les dépenses résultent également du déficit à la clôture de l'exercice antérieur.

- Fiscalité locale directe - Fixation des 3 taxes -

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2019 au niveau de ceux de 2018 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation 19,07 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 18,82 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 59,34 %

- Services généraux - Budget Primitif 2019 -

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- *Fonctionnement 3 055 179,00 €*
- *Investissement 1 683 647,31 €*

Les crédits d'investissements concernent :

Le remboursement en capital des emprunts, les crédits reportés, les travaux en régie, les dépenses imprévues et les opérations d'ordre, ainsi que les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : les frais d'étude pour le pont rue P. Mendès France et le bâtiment rue de Saint-Omer, l'aide aux primo-accédants, les travaux au bâtiment des services techniques, les gros travaux de voirie, les travaux pour la maison médicale, les travaux rue d'Hallines, l'accueil PMR de la Mairie, le remplacement de poteaux Incendie, l'extension de l'éclairage public rues d'Hallines et de Loraine, les travaux du pont rue P. Mendès France, l'acquisition de logiciels, de matériel et d'outillage pour la voirie et les services techniques, l'acquisition du bâtiment 6 rue de Saint-Omer, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs et l'école élémentaire, l'acquisition de mobilier et de matériel pour la salle Emile Zola et l'école maternelle, l'acquisition d'illuminations de Noël, et l'acquisition d'un instrument de musique pour l'Harmonie Municipale.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, l'affectation du résultat et les recettes reportées d'un montant de 749 068,02 dont un emprunt de 554 000 €.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du Collège René CASSIN, Madame VERRELLE informe que les élèves ont la possibilité de faire leur stage de découverte dès la 4^{ème} s'ils sont âgés de 14 ans, et que le fonds de soutien du collège, destiné à aider financièrement les familles pour l'achat de tenues de sport ou l'inscription aux sorties du collège par exemple, est très peu utilisé.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Est évoqué le résultat de l'enquête réalisée auprès des riverains de la rue Guy Mollet pour une éventuelle extension de la brocante de l'Argillère à cette rue.

Le Maire,



Daniel HERBERT

